

RAPPORT MORAL

La Fédération Française d'Equitation, avec ses 462 955 licenciés, est la 4^{ème} discipline olympique française après le football, le tennis et le judo.

Les cavaliers français ont récoltés 18 titres aux divers championnats du Monde et d'Europe.

La filière équestre compte 1 million et demi de pratiquants et 60 000 emplois dont plus de 10 000 dans les centres équestres ce qui représentent plus de 10 % des salaires dans le sport.

Le Comité Départemental d'Equitation du Nord, avec ses 17 848 licenciés, est le 2^{ème} département après les Yvelines ; il est le 1^{er} en nombre de centres équestres avec 148 centres ; la 3^{ème} discipline olympique dans le Nord.

Cependant, beaucoup d'établissements ne prennent pas de licences pour l'ensemble de leurs pratiquants. Après examen du classement 2003 des centres équestres, on peut se poser des questions sur la rentabilité de leur établissement.

Le 29 juillet 2003, au Haras du Pin, 3 ministres (agriculture, sport et finances) ont émis leurs intentions d'inclure à l'ensemble de la filière cheval le régime « activité agricole » ce qui réduirait la TVA au taux de 5,5 % au lieu de 19,60 % et supprimerait la taxe professionnelle.

Nous attendons avec impatience la publication de ce décret. Ces avantages doivent améliorer la rentabilité des centres pour :

- moderniser leurs installations,
- augmenter les salaires.

On sait que ce n'est pas le cheval qui nourrit son cavalier mais le cavalier qui nourrit son cheval.

Ce nouveau régime fiscal permettra d'équilibrer les charges : associations, professionnels. Les établissements sauvages ne respectent aucune réglementation de fonctionnement et ne subissent pas la lourdeur des impôts.

Le Comité Départemental d'équitation ne jouit pas de beaucoup de ressources sauf celles :

- du Conseil Général du Nord,
- de FNDS,
- de quelques petites cotisations volontaires de la part de centre équestre.

La Fédération ne nous ristourne aucune subvention ni sur les licences ni sur les cotisations des établissements équestres. Par contre, elle nous donne la charge d'organiser les championnats

de 5^{ème} catégorie. Nous avons signé une convention avec obligation d'organiser un certain nombre d'épreuves E et Ponam et avec un minimum d'engagés par épreuve. Ayant rempli ces conditions, nous espérons recevoir une subvention.

Malgré nos sollicitations le CRE Nord Pas de Calais ne nous a pas budgétisé aucune aide. Dans d'autres disciplines sportives, il est prévu de donner, sur le montant de licences,

- 1 part pour la fédération,
- 1 part pour la région,
- 1 part pour le département.

Les Comités départementaux sont les partenaires les plus proches du terrain. Notre comité a apporté une aide financière aux centres équestres pour :

1. l'organisation des différentes épreuves du championnat, dans de nombreuses disciplines,
2. l'amélioration de la sécurité des cavaliers et des chevaux.

Cela grâce aux subventions du Conseil général et du FNDS que je tiens à remercier.

Cependant il reste beaucoup à faire pour le développement de l'équitation dans la Nord.

L'organisation de la Fête de la Randonnée a été confiée au CDOS Nord comme dans le Pas de Calais. Ceci pour résoudre des problèmes logistiques entre les différentes disciplines : pédestre, équestre, cyclo tourisme et canoë kayak. Elle a eu lieu en 2002 à Frévent et les 20 et 21 septembre 2003 à Gravelines. Si l'AD Rando Nord a réduit ses activités, il est important que soit mis en place, par le Conseil Général, du « Comité Départemental de l'Espace Sites et Itinéraires ». (CDESI)

Je remercie tous les membres du Comité Départemental représentant toutes les familles équestres. Durant l'année entière, ils ont défendu l'union.

Je ne reviendrai pas sur le différent que le Comité a vis-à-vis de M Desrumaux. Après de nombreuses démarches, le Comité a transmis son dossier à un avocat, il s'agit d'un litige sur un actif de 23 500 € (155 000 FRF).

La loi sur le sport de juillet 2003 oblige les comités sportifs de modifier leurs statuts, avant les prochaines élections prévues fin de l'année olympique 2004. Déjà, le Comité National de tourisme équestre propose de changer leurs textes lors de leur Assemblée Générale extraordinaire du mercredi 17 décembre 2003. Ces élections seront séparées de celles de la Fédération. Nous attendons les statuts types.

Je remercie :

- tous les cavaliers du Nord,
- tous les centres équestres,
- tous les membres de notre Comité,
- le Comité Départemental Olympique et Sportif,
- le Conseil général du Nord,
- le Ministère des Sports.

De l'aide qu'ils apportent au développement de l'équitation.